



INSCRIPTION STAGES 2020 - 2021 CROQUIS URBAIN IN SITU, PARIS L'Atelier de la Salamandre

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cochez les stages choisis

Avoir de belles intentions : l'art de composer. Cadres de circonstance <i>Parc de la Villette</i>	Samedi 26 septembre 2020 10h00-13h00	45 €	
Scènes de vie, ville en scène. <i>Belleville vous en mettra plein la vue !</i>	Samedi 10 octobre 2020 10h00-16h00	80 €	
Les gens, sans complexes <i>Le 104 (19^{ème})</i>	Samedi 7 novembre 2020 14h00-17h00	45 €	
Les toits de Paris, un panorama urbain <i>Passerelle du Centre Georges Pompidou</i> Entrée : 5 euros	Samedi 9 janvier 2021 13h00-16h00	45 €	
Drink and Draw Scènes de café autour d'un verre. <i>Un café parisien (lieu à définir)</i>	Samedi 13 mars 2021 15h00-18h00	45 € + conso	
Espace d'espace, dessinez en perspective en toute simplicité. <i>Bercy, quartier Grande Bibliothèque</i>	Samedi 27 mars 2021 10h00-13h00	45 €	
Scènes de vie, ville en scène. <i>Quartier Mouffetard - Contrescarpe</i>	Samedi 24 avril 2021 10h00-16h00	80 €	
Aquarelle directe, la franchise du geste. Focus sur le végétal. <i>Lac Daumesnil, Bois de Vincennes</i>	Samedi 8 mai 2021 10h00-13h00	45 €	
Quand la couleur guide le regard. Gouache ou aquarelle, à vous de choisir ! <i>Montmartre</i>	Samedi 5 juin 2021 10h00-13h00	45 €	
Le reportage graphique, la trame narrative. <i>La Butte aux Cailles</i>	Samedi 26 juin 2021 10h00-16h00	80 €	
TOTAL			

Modalités d'inscription et de règlement : règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Atelier de la Salamandre. Les stages sont confirmés au plus tard une semaine avant la date prévue.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de la Salamandre.

Fait à

le

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Delphine : 06 64 28 14 97

Conditions générales de vente

Stages Croquis in situ / Carnet de voyage et Urban Sketching à Paris

Atelier de la Salamandre

Article 1

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.

L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient le temps du stage.

Article 2

Conditions de règlement

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages.

Article 3

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.

- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
- Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation de stage suite à un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.*

**Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

Article 4

4.1 Conditions et frais d'annulation

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 30 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra 50 % du montant total du ou des stages souscrits.
- Si annulation par le client à moins de 15 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant du ou des stages.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.

4.2 Conditions et frais d'annulation spécifiques à la situation consécutive à l'état d'urgence sanitaire lié à une pandémie

Ces conditions complètent ou se substituent aux conditions énoncées au paragraphe 4.1

En cas d'annulation totale ou partielle de stage :

Par le stagiaire :

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposent au stagiaire d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci ou bien en cours de stage, seules les sommes calculées au prorata du stage déjà effectuée devront être réglées à l'Atelier de la Salamandre. En cas d'annulation totale, un avoir valable 1 an sera proposé. Si l'avoir arrive à expiration sans avoir été utilisé en totalité, il sera remboursé au prorata des sommes restantes.

Par l'Atelier de la Salamandre :

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposent à l'Atelier de la salamandre d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci ou bien en cours de stage, il ne sera tenu à aucun dédommagement autre que la mise en place d'un avoir sur les sommes perçues, en tenant compte de l'action déjà effectuée.

4.3 Si le stage est confirmé et qu'aucune restriction gouvernementale n'empêche le bon déroulement du stage, toute annulation du fait du stagiaire par mesure de précaution ou pour raisons personnelles même en lien avec la pandémie ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.